

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

Cette version électronique permet de consulter tous les documents repris dans le dossier papier qui existent sous forme électronique. Certains articles de doctrine ne sont repris que dans la version papier réservée aux membres et aux services du Parlement fédéral. La version électronique contient cependant les références de la doctrine reprise dans la version papier.

Toutes les adresses électroniques étaient accessibles à la date de parution du dossier. Il est toutefois possible que certaines adresses soient supprimées ou modifiées.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
UNION EUROPEENNE	11
Législation	11
Documents.....	11
Doctrine.....	12
Liens	12
BELGIQUE.....	13
Législation	13
Documents parlementaires	14
Commentaires	18
Documents et rapports.....	19
FRANCE.....	20
Législation	20
Documents parlementaires	21
Études.....	21
Liens utiles.....	21
PAYS-BAS	23
Législation	23
Documents parlementaires	23
Documentation	23
Liens	24
ALLEMAGNE	25
Législation	25
Documents parlementaires	25
Commentaires	25
Liens	26
ROYAUME-UNI.....	28
Législation	28
Documentation	28
Liens	28
DANEMARK	31
Documentation	31
Liens	31
SUEDE	33
Documentation	33
Liens	33
FINLANDE.....	35

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

Documentation	35
Liens	35
DROIT COMPARE	37
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	38
Union européenne	38
Belgique	38
France	39
Pays-bas.....	39
Suède.....	39

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

INTRODUCTION

Ce dossier vise à brosser un tableau des réglementations des congés liés à la naissance d'un enfant (congé de maternité, congé de paternité et congé parental) pour les travailleurs du secteur privé en s'intéressant surtout à la durée et à l'indemnisation du congé. Les données liées à l'impact social des réglementations mentionnées, comme par exemple l'influence sur le travail des femmes, entrent également en ligne de compte.

Au niveau de l'Union européenne, les congés familiaux sont au centre des dispositifs préconisés en vue d'assurer une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée et familiale.

En matière de congé de maternité, la directive 92/85/CEE du 19 octobre 1992 relative à l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail prévoit un congé de maternité indemnisé de 14 semaines au moins ainsi qu'une protection contre le licenciement. La directive 76/207/CEE du 9 février 1976 relative à l'égalité de traitement entre hommes et femmes prévoit en outre une garantie de retour à l'emploi pour une femme en congé de maternité. Une proposition de modification de la directive 92/85/CEE est actuellement à l'examen. Il s'agirait de porter la durée minimale du congé de maternité de 14 à 18 semaines, de favoriser le maintien de l'intégralité de la rémunération, de renforcer la protection contre le licenciement et de permettre une plus grande flexibilité lors du retour au travail. Des débats sont actuellement en cours à ce sujet au niveau du Parlement européen.

En ce qui concerne le congé parental, la directive 96/34/CE du 3 juin 1996 concernant l'accord-cadre sur le congé parental accorde aux travailleurs un droit individuel à un congé parental de minimum trois mois, en principe non transférable entre parents. Une protection contre le licenciement lié à ce congé et une garantie de retour à l'emploi sont prévues. Cette directive est également sur le point d'être revue. Les partenaires sociaux européens ont en effet adopté le 18 juin 2009 un nouvel accord-cadre sur le congé parental révisant celui de 1996. Cet accord prévoit de faire passer la durée du congé parental de trois à quatre mois pour chacun des parents avec possibilité de transférer trois des quatre mois à l'autre parent. L'accord préconise également une protection contre la discrimination liée au congé parental ainsi que des mesures d'aménagement des conditions de travail lors du retour à l'emploi. La nouvelle directive approuvant cet accord-cadre devrait être adoptée dans les prochains mois et les Etats membres disposeront d'un délai de deux ans pour adapter leur législation.

En Belgique, l'article 39 de la loi sur le travail du 16 mars 1971 prévoit qu'une travailleuse salariée bénéficie d'un congé de maternité d'une durée de 15 semaines. Ce congé se compose d'une période de repos prénatal de 6 semaines et d'une période de repos postnatal obligatoire de 9 semaines. La travailleuse peut reporter après le congé postnatal obligatoire jusqu'à cinq semaines du repos

Bibliothèque du Parlement fédéral

Congé de maternité, congé de paternité et congé parental

dossier n° 120 – 22.02.2010

prénatal non utilisé. Le congé de maternité peut également être prolongé dans diverses circonstances telles qu'une grossesse difficile, une naissance multiple ou l'hospitalisation du nouveau-né. Les deux dernières semaines du congé de maternité peuvent être converties en jours de congé de repos postnatal à prendre dans les huit semaines qui suivent la reprise du travail. Une allocation est accordée durant le repos de maternité dans le cadre de l'assurance maladie-invalidité. Cette indemnité s'élève pour les travailleuses salariées à 82% du salaire brut non plafonné durant les trente premiers jours et à 75% du salaire brut plafonné durant le reste du congé.

A l'occasion de la naissance d'un enfant, un congé de paternité de 10 jours à prendre dans les 4 mois suivant la date de l'accouchement est prévu par l'article 30 §2 de la loi du 3 juillet 1978 sur les contrats de travail. Le père conserve son salaire complet durant les trois premiers jours du congé et il bénéficie ensuite d'une allocation dans le cadre de l'assurance maladie-invalidité pour les 7 jours suivants. Cette indemnité s'élève à 82% du salaire brut plafonné. En cas de décès ou d'hospitalisation de la mère, le père peut, dans les conditions prévues par l'arrêté royal du 17 octobre 1994, reprendre une partie du congé de maternité pour le convertir en congé de paternité.

Le congé parental est régi par la convention collective de travail n°64 du 29 avril 1997 instituant un droit au congé parental ainsi que par l'arrêté royal du 29 octobre 1997 relatif au congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière. Il s'agit d'un droit individuel non transférable de chaque parent. Il est soumis à des conditions d'ancienneté et à certaines formalités. Il peut être exercé jusqu'au douzième anniversaire de l'enfant. Il peut être pris selon trois modalités différentes: un congé parental complet durant trois mois, un congé parental à mi-temps pendant 6 mois ou un congé parental d'un 1/5 temps durant 15 mois. Des possibilités de fractionnement du congé sont prévues. Le travailleur est protégé contre le licenciement durant toute la période et il a la garantie de retrouver son emploi ou un poste équivalent à l'issue du congé. Le travailleur bénéficie d'une allocation d'interruption de carrière forfaitaire qui est octroyée par l'Onem. Le montant de cette indemnité pour une interruption de carrière complète est de 726, 85 € brut.

Diverses propositions de loi relatives aux différents types de congés examinés dans le cadre de ce dossier sont actuellement pendantes. Certaines visent à allonger le congé de maternité. D'autres concernent le congé de paternité et visent à le rendre obligatoire, à l'allonger et à le rendre plus flexible ainsi qu'à le déssexualiser en l'octroyant également pour les couples de même sexe. En matière de congé parental, les propositions portent surtout sur la durée, la flexibilité et l'indemnisation du congé ainsi que sur les conditions d'âge de l'enfant bénéficiaire. De manière plus générale, on peut également mentionner l'existence d'un rapport du Sénat de janvier 2009 sur l'évaluation des congés thématiques.

Le Conseil national du travail a récemment procédé à une évaluation générale des différents systèmes de congés existant en Belgique. Les objectifs de chacun des systèmes de congé et l'évolution sur le plan de la réglementation, du nombre de bénéficiaires et de l'impact budgétaire ont été examinés dans le cadre de ce rapport.

Bibliothèque du Parlement fédéral

Congé de maternité, congé de paternité et congé parental

dossier n° 120 – 22.02.2010

En France, le congé de maternité prend la forme d'une suspension du contrat de travail, pendant laquelle la salariée et son employeur sont déliés des obligations principales découlant de ce contrat (soit, d'une part, la prestation de travail et, d'autre part, le paiement du salaire). La suspension dure en principe seize semaines, réparties entre six semaines avant la date présumée de l'accouchement et dix semaines après cette date. Cette durée de seize semaines est cependant susceptible de prolongation dans certains cas, notamment si l'accouchement a lieu après la date présumée, si des naissances multiples sont prévues ou si la salariée souffre d'un état pathologique dû à la grossesse ou à l'accouchement.

Le salaire n'est en principe pas perçu pendant le congé de maternité. Par contre, la travailleuse a droit à une indemnité journalière versée par sa caisse d'assurance maladie. Cette indemnité équivaut au salaire moyen d'une journée de travail, diminué des cotisations sociales, et est plafonnée à 77,24 €. Dans certains secteurs toutefois, des conventions collectives prévoient le maintien du salaire pendant le congé de maternité.

Le congé de paternité est composé, d'une part, de trois jours de congé pour « événement familial » et, d'autre part, de onze jours consécutifs. Les trois premiers jours doivent être pris dès le jour de l'accouchement, alors que les onze suivants peuvent être pris dans les quatre mois suivants. Ces onze jours constituent une suspension non rémunérée du contrat de travail et, à la différence du congé de maternité, ne sont pas pris en compte pour le calcul des congés payés.

Pendant le congé de paternité, le travailleur perçoit une indemnité journalière versée par sa caisse d'assurance maladie, calculée sur base du salaire moyen et plafonnée à 77,24 €.

En outre, à condition de travailler depuis au moins un an dans l'entreprise, le père ou la mère peuvent prolonger leur congé, d'un congé parental d'éducation d'un an, renouvelable deux fois. Ce congé peut aussi prendre la forme de travail à temps partiel.

Pendant le congé parental, le travailleur a droit, dans certaines conditions, à un complément de libre choix d'activité s'élevant à maximum 552,11 €. À partir du troisième enfant, il peut également opter pour un complément optionnel de libre choix d'activité pendant une durée maximale d'un an s'il interrompt entièrement son activité professionnelle et n'opte donc pas pour le régime du travail à temps partiel.

Une proposition de loi visant à réformer le congé de maternité est actuellement pendante à l'Assemblée nationale. Cette proposition de loi vise notamment à allonger le congé de maternité et à imposer le maintien du salaire pendant celui-ci. Le président de la République s'est quant à lui prononcé en faveur d'un raccourcissement du congé parental assorti d'une rémunération de deux tiers du salaire. Dans un rapport d'information de l'Assemblée nationale du 7 juillet 2009, une recommandation est aussi formulée au sujet de la réforme du complément de libre choix d'activité. Une étude a également été demandée au Haut Conseil de la Famille, qui a publié un rapport sur les aides accordées aux familles comprenant un enfant de moins de trois ans, ainsi qu'une note relative aux voies de réforme du complément de libre choix d'activité. Le 11 février 2010, cette

Bibliothèque du Parlement fédéral

Congé de maternité, congé de paternité et congé parental

dossier n° 120 – 22.02.2010

institution a également formulé un avis concernant le complément de libre choix d'activité et l'accueil des jeunes enfants.

Aux Pays-Bas, le congé de grossesse et d'accouchement, le congé de paternité et le congé parental sont principalement réglés dans la loi 'arbeid en zorg'. Le congé de grossesse et d'accouchement comporte au minimum 16 semaines. Il peut être pris à partir des 6 semaines précédant la date présumée de l'accouchement et il doit être pris 4 semaines avant le jour probable de l'accouchement. Après l'accouchement, la mère a toujours droit à un minimum de 10 semaines de congé d'accouchement, même si le bébé est né plus tard que prévu. Le congé d'accouchement peut être interrompu plus tôt pour reprendre le travail, mais 42 jours de congé doivent obligatoirement être pris. Les intéressées reçoivent une allocation correspondant à leur salaire, moyennant un plafond qui est basé sur le salaire journalier maximum. Une protection contre le licenciement est prévue durant la grossesse, pendant le congé et durant les six semaines qui suivent le congé d'accouchement. Lors de l'accouchement de son épouse ou de sa partenaire, le père a droit à deux jours de congé de paternité. L'employeur continue de lui payer son salaire. D'autres arrangements peuvent cependant être convenus dans une convention collective de travail ou dans un règlement interne de l'entreprise.

Le congé parental peut être pris pour s'occuper d'enfants de moins de 8 ans. Chaque travailleur a droit une fois à un congé parental par enfant. Depuis le 1^{er} janvier 2009, ce congé parental a été prolongé de 13 à 26 semaines. Le principe est de travailler à mi-temps pendant un an. Le congé parental peut également être réparti, de sorte qu'il est possible de le prendre à temps plein. Le congé parental n'est pas indemnisé, à moins qu'une convention collective de travail ou que des conditions de travail supplétives n'en disposent autrement. Il est possible, via le règlement sur le cours de l'existence ('Levensloopregeling'), d'économiser une partie du salaire brut. Cet argent économisé peut être utilisé pour le congé parental. Dans ce cas, une déduction pour congé parental peut être obtenue au niveau de l'impôt sur les revenus. Depuis 2009, cette déduction pour congé parental est également possible si l'on ne participe pas au 'Levensloopregeling'. En cas de congé à temps plein, celle-ci s'élève à environ 650 euros par mois. L'employeur ne peut pas refuser le congé parental demandé sur base de la réglementation standard (mi-temps pendant un an). En novembre 2008, le gouvernement a déposé à la Tweede Kamer la note 'Beleidsverkenning modernisering regelingen voor verlof en arbeidstijden' (Stuk TK 26.447, nr. 42). A ce sujet, on peut mentionner entre autres le rapport final 'Gebruik en betekenis van verlofregelingen'. Le gouvernement s'est proposé de consulter les partenaires sociaux et les autres organisations sociales au sujet des idées avancées dans la note concernant une adaptation des réglementations existantes en matière de travail et de soins. En octobre 2009, le gouvernement a présenté sa vision de la réalisation des thèmes du document précité 'Beleidsverkenning'(Stuk TK 26.447, nr.45). De manière générale, il y est suggéré que les réglementations en matière de congés ne constituent pas une solution structurelle pour la combinaison du travail et des soins. De telles solutions structurelles sont plutôt à trouver dans la flexibilité des modèles de

Bibliothèque du Parlement fédéral

Congé de maternité, congé de paternité et congé parental

dossier n° 120 – 22.02.2010

travail. Il ressort de la note mentionnée qu'il est nécessaire de rendre le congé parental plus flexible, ce que le gouvernement souhaite réaliser par une proposition de modification de la loi 'arbeid en zorg'. Finalement, on peut souligner qu'une initiative législative a été prise en 2007 par le parti 'GroenLinks' afin d'étendre le congé de paternité de 2 jours à 2 semaines. A la demande des auteurs de cette proposition de loi, l'examen de celle-ci a été suspendu en 2008, parce qu'ils voulaient se pencher sur une note modificative. Cette note a été déposée en février 2010. On a rebaptisé le congé de paternité en congé de bébé (babyverlof) d'une durée d'une semaine et on a prévu le droit à une allocation (pas de salaire).

En Allemagne, les dispositions légales les plus importantes en matière de congé de maternité sont reprises dans le 'Mutterschutzgesetz' et celles qui concernent le congé parental dans le 'Bundeselterngeld- und Elternzeitgesetz'.

Le congé de maternité comporte 14 semaines: 6 semaines avant l'accouchement et 8 semaines après. Les femmes qui sont affiliées à une caisse publique d'assurance-maladie et qui satisfont aux conditions requises reçoivent une indemnité journalière de maximum 13 euros. Si le salaire net de l'intéressée est plus élevé, l'employeur doit alors payer un supplément.

Une nouvelle réglementation en matière de congé parental est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Pour tous les enfants nés après cette date, l' 'Elterngeld' a été introduit à la place de l' 'Erziehungsgeld'. Les objectifs de l' 'Elterngeld' (congé parental payé) sont entre autres de procurer aux parents une sécurité financière leur permettant de pouvoir prendre soin eux-même de leur enfant durant les premiers mois de vie, de donner des incitants positifs au retour sur le marché du travail une fois les avantages obtenus, d'inciter les pères à prendre le congé et de rendre le congé plus attractif en particulier pour les femmes qui travaillent, afin d'augmenter le taux de natalité.

L' 'Elterngeld' est octroyé aux parents qui interrompent leurs activités ou la diminuent (travail à temps partiel). Il s'élève à 67% du revenu professionnel avec un minimum de 300 euros et un maximum de 1800 euros. Pour les bas revenus, il existe une réglementation particulière. L'indemnité peut être octroyée durant les 14 premiers mois de vie de l'enfant, pour autant que l'un des parents prenne au maximum 12 mois à son compte et l'autre parent au moins 2 mois. Pour le reste, les parents peuvent librement répartir les mois entre eux. L'indemnité parentale peut également être payée pour le double du nombre de mois, si le coût total reste le même. Une personne peut ainsi recevoir durant 24 mois la moitié de l'allocation mensuelle normalement prévue. Il existe encore également le congé parental non rémunéré pour les deux parents, qui peut être pris jusqu'à la fin de la troisième année de l'enfant. Avec l'accord de l'employeur, une partie du congé, jusqu'à 12 mois maximum, peut être prise entre le troisième et le huitième anniversaire de l'enfant. Depuis la réforme de 2007, le nombre de pères qui prennent ce congé parental a augmenté. Une proposition a été déposée au Bundesrat en vue de simplifier le traitement administratif lié à l'attribution de l' indemnité parentale. Il s'agit principalement de la simplification de la détermination du revenu mais les grands principes restent inchangés.

Il n'existe pas de congé de paternité en Allemagne.

Bibliothèque du Parlement fédéral

Congé de maternité, congé de paternité et congé parental

dossier n° 120 – 22.02.2010

Au Royaume-Uni, les dispositions les plus importantes en matière de droit au congé de maternité, au congé de paternité et au congé parental sont reprises dans l'Employment Rights Act, le Work and Families Act 2006, les Maternity and Parental Leave etc. Regulations 1999 et dans les Paternity and Adoption Leave Regulations 2002. Toutes les travailleuses ont droit à maximum 52 semaines de congé de maternité. Ce congé peut être pris à partir du début de la onzième semaine précédant la date prévue de la naissance. La plupart des travailleuses ont droit à un Statutory Maternity Pay, une allocation de maternité qui est payée par l'employeur mais qui est remboursée intégralement ou partiellement par les autorités. Durant les six premières semaines, cette allocation s'élève à 90% du salaire moyen (non plafonné) et durant les 33 semaines qui suivent elle s'élève soit à 90% du salaire, soit à 117,18£ (le plus bas de ces deux montants). Les treize dernières semaines ne sont pas rémunérées. Pour pouvoir prétendre à cette allocation, il faut atteindre un certain niveau de salaire et, au moment de la 15ème semaine précédant la date prévue de la naissance, avoir travaillé de manière ininterrompue durant minimum 26 semaines chez le même employeur. Les travailleuses ayant un salaire modeste qui n'entrent pas en considération pour cette allocation peuvent, si elles satisfont à certaines conditions, recevoir des autorités durant maximum 39 semaines une allocation de maternité (Maternity Allowance). Les pères et les partenaires de la mère de l'enfant ont droit à deux semaines de congé de paternité. Si leur salaire est suffisamment élevé, ils ont droit durant cette période à un Statutory Paternity Pay. Les travailleurs n'entrant pas en considération pour cette allocation peuvent demander l'Income Support durant cette période. En 2006, le Work and Families Act a été adopté mais cette loi n'est pas encore complètement entrée en vigueur. L'article 1 de cette loi, qui prévoit une extension du droit à l'indemnité de maternité jusqu'à 52 semaines, entrera en principe en vigueur le 1er avril 2010. Les pères qui travaillent devraient également avoir la possibilité de reprendre les 6 derniers mois du congé de maternité de la mère. Dans le courant des cinq premières années suivant la naissance d'un enfant, les parents ont droit à 13 semaines de congé parental non rémunéré. Durant la période allant de la naissance à la 18ème année d'un enfant handicapé, les parents ont droit à 18 semaines de congé. Le Sex Discrimination Act vise à éviter que les femmes fassent l'objet de discrimination au travail en raison d'une grossesse ou d'un congé de maternité.

Au Danemark, la plupart des dispositions concernant les différents types de congé parental sont reprises depuis le 3 juillet 2006 dans le Maternity, Paternity and Parental Leave and Benefit Act. Le congé de maternité est de 18 semaines dont 4 doivent être prises avant la naissance et 14 après la naissance. Le père a droit à deux semaines de congé de paternité qui lui sont exclusivement réservées et qui doivent être prises dans le courant des 14 semaines suivant la naissance. Jusqu'à 48 semaines, les parents peuvent prendre au total 32 semaines de congé parental, qu'ils peuvent se répartir de commun accord. Durant ces congés, les parents peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une indemnité de chômage mais la plupart des travailleurs danois perçoivent leur salaire complet (plafonné à 100 euros brut par jour de travail) puisque ceci est prévu ainsi dans

Bibliothèque du Parlement fédéral

Congé de maternité, congé de paternité et congé parental

dossier n° 120 – 22.02.2010

la plupart des conventions collectives de travail. En 1994, on a introduit la possibilité de prendre congé durant une plus longue période pour s'occuper d'un enfant. Les parents d'un enfant de 0 à 8 ans peuvent prendre entre 8 et 52 semaines de congé qu'ils peuvent également se répartir mutuellement. Pendant ce congé, ils ont droit à une indemnité s'élevant à 60% de l'allocation de chômage la plus élevée. Le congé peut éventuellement être prolongé lorsqu'on se contente d'une indemnité moins élevée et il peut également être reporté à une date ultérieure. La période de congé accordée est la même pour la naissance d'un enfant ou pour une naissance multiple. L'Equal Treatment Act contient certaines dispositions en matière de discrimination sur base de la grossesse, de la maternité ou des congés liés à un enfant.

En Suède, les directives européennes en matière de grossesse et de congé parental ont été transposées dans le Parental Leave Act. Cette loi fixe les droits des travailleurs à l'égard de leur employeur en matière de congé parental non rémunéré. Cette réglementation est étroitement liée aux règles qui concernent les allocations de grossesse et les allocations parentales qui sont reprises dans le National Insurance Act. Le Parental Leave Act et l'Employment Protection Act ont été récemment modifiés dans le sens d'une extension considérable de la protection des travailleurs contre le licenciement. Un travailleur en congé parental ne peut être effectivement licencié pendant ce congé mais seulement à la fin de celui-ci. Le délai de préavis ne commence à courir qu'à partir du moment où le travailleur est à nouveau au travail (ou aurait du à nouveau être au travail). L'Equal opportunities Act interdit également le licenciement de nature discriminatoire lié à la grossesse ou à la maternité. Les travailleuses ont droit à 14 semaines de congé de maternité, dont deux semaines doivent obligatoirement être prises juste avant ou juste après la naissance. Les travailleurs ont ensuite le droit de prendre congé à temps plein jusqu'à ce que l'enfant ait 18 mois et, s'ils le souhaitent, de travailler à temps partiel jusqu'à ce que l'enfant ait 8 ans. Les pères peuvent prendre un congé de paternité de maximum 10 jours dans un délai de 60 jours suivant le retour de l'enfant à la maison après la naissance. Ce congé n'est pas payé mais ceci est partiellement compensé par une allocation de l'Institut suédois de la sécurité sociale. Pendant les 390 premiers jours du congé parental, les parents perçoivent une allocation comparable à l'indemnité de maladie et ils reçoivent ensuite durant 90 jours une allocation minimum de 180 SEK/jour. Les personnes qui ne peuvent bénéficier de l'assurance maladie perçoivent cependant ce montant minimum durant toute la période. Le nombre total de jours durant lesquels les parents peuvent prétendre à une allocation pour congé parental après une naissance s'élève à 480 jours, dont 60 sont exclusivement réservés à chacun des parents.

En Finlande, les dispositions relatives aux congés familiaux sont reprises dans le chapitre 4 de l'Employment Contracts Act. Les règles qui concernent les allocations qui y sont liées se trouvent dans le Sickness Insurance Act. Les femmes ont droit à 105 jours de congé de maternité payé. Ce congé doit débuter entre le 50^{ème} et le 30^{ème} jour avant la date prévue de l'accouchement. La date exacte peut être choisie librement. Durant les 56 premiers jours de ce congé, les travailleuses reçoivent un montant correspondant à 90% de leur

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

salaire, pour autant que celui-ci ne dépasse pas 49 004 €. Les travailleuses qui ont un salaire plus élevé reçoivent un pourcentage inférieur. Après cette période de 56 jours, elles reçoivent encore 70% de leur salaire (ou un pourcentage plus bas si ce salaire dépasse 31 850 €). Les mères qui ne travaillent pas ou qui ont un salaire très bas reçoivent un montant fixe (551 € par mois). Les mères qui sont exposées sur leur lieu de travail à des substances chimiques, à des rayonnements ou à des maladies contagieuses susceptibles de menacer l'enfant ou le déroulement de la grossesse et à qui l'on ne peut offrir aucun travail alternatif ont droit à une allocation de maternité spéciale.

Le congé parental, qui suit le congé de maternité, dure 158 jours. Le congé de maternité et le congé parental durent donc ensemble au total 263 jours. En cas de naissance multiple, le congé est prolongé de 60 jours ouvrables par enfant supplémentaire. Les parents peuvent décider entre eux lequel des deux reçoit l'indemnité parentale.

Les pères peuvent prendre au maximum 18 jours de congé de paternité pendant lesquels ils reçoivent une allocation de paternité s'ils satisfont à certaines conditions. Ce congé peut être prolongé jusqu'à un mois si le père prend congé durant les deux dernières semaines pour s'occuper de l'enfant (ce qu'on appelle le 'daddy month').

Les parents peuvent également choisir de recevoir chacun une partie de l'allocation parentale et de travailler tous les deux à temps partiel. Malgré toutes les mesures prises pour inciter les pères à également prendre le congé parental, 96% des allocations sont payées aux mères.

R. Van Nieuwenborgh

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

UNION EUROPEENNE

Législation

Directive du Conseil 96/34/CE du 3 juin 1996 concernant l'accord-cadre sur le congé parental conclu par l'UNICE, le CEEP et la CES

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1996L0034:19980205:FR:PDF>

Directive du Conseil 92/85/CEE du 19 octobre 1992 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1992L0085:20070627:FR:PDF>

Directive du Conseil 76/207/CEE du 9 février 1976 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles et les conditions de travail

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1976L0207:20021005:FR:PDF>

Documents

Proposition de directive du Conseil du 30 juillet 2009 portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental conclu par BUSINESSEUROPE, l'UEAPME, le CEEP et la CES et abrogeant la directive 96/34/CE (COM(2009) 410 final)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0410:FIN:FR:PDF>
http://ec.europa.eu/prelex/detail_dossier_real.cfm?CL=fr&DosId=198504

Bibliothèque du Parlement fédéral

Congé de maternité, congé de paternité et congé parental

dossier n° 120 – 22.02.2010

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil du 3 octobre 2008 portant modification de la directive 92/85/CE du Conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail (COM(2008) 637 final)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0637:FIN:FR:PDF>
http://ec.europa.eu/prelex/detail_dossier_real.cfm?CL=fr&DosId=197460

Redoubler d'efforts pour mieux concilier vie professionnelle, vie privée et vie de famille (COM(2008) 635 final)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0635:FIN:FR:PDF>

Impact assessment report accompanying the proposal for a directive amending council directive 92/85/CE (SEC(2008)2526)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SEC:2008:2596:FIN:EN:PDF>

Résumé de l'analyse d'impact (SEC (2008) 2595 final)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SEC:2008:2595:FIN:FR:PDF>

Doctrine

Chronique internationale de l'IRES n°117- mars 2009.

Congés de maternité, congés parentaux: de nouvelles directives en vue

<http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/C117-6.pdf>

Liens

Commission européenne. Emploi, affaires sociales et égalité des chances.

Conciliation de la vie professionnelle, privée et familiale

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=420&intPageId=581&langId=fr>
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=681&newsId=402&furtherNews=yes>

Commission européenne. Emploi, affaires sociales et égalité des chances.

Le congé parental, pour un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle en Europe

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=370&langId=fr&featuresId=96&furtherFeatures=yes>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

BELGIQUE

Législation

Congé de maternité

Article 39 à 44 de la loi sur le travail du 16 mars 1971

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1971031602&table_name=loi

Arrêté royal du 14 avril 2009 portant exécution de l'article 39 alinéa 3 de la loi sur le travail du 16 mars 1971

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2009041417&table_name=loi

Arrêté royal du 17 octobre 1994 relatif à la conversion du congé de maternité en congé de paternité en cas de décès ou d'hospitalisation de la mère

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1994101730&table_name=loi

Articles 111 à 117 de la loi coordonnée du 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1994071438&table_name=loi

Articles 216 à 223 de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1996070337&table_name=loi

Articles 45 à 52ter du règlement du 16 avril 1997 portant exécution de l'article 80,5° de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1997041639&table_name=loi

Congé de paternité

Article 30§2 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1978070301&table_name=loi

Bibliothèque du Parlement fédéral

Congé de maternité, congé de paternité et congé parental

dossier n° 120 – 22.02.2010

Article 223bis de l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1996070337&table_name=loi

Articles 52quinquies et 52sexies du règlement du 16 avril 1997 portant exécution de l'article 80,5° de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1997041639&table_name=loi

Congé parental

Convention collective de travail n° 64 du 29 avril 1997 instaurant un droit au congé parental

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1997042940&table_name=loi

Arrêté royal du 29 octobre 1997 relatif à l'introduction d'un droit au congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière professionnelle

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1997102933&table_name=loi

Articles 100 à 107 de la loi du 22 janvier 1985 de redressement contenant des dispositions sociales

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1985012230&table_name=loi

Arrêté royal du 2 janvier 1991 relatif à l'octroi d'allocations d'interruption

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1991010240&table_name=loi

Documents parlementaires

Généralités

Rapport du Sénat du 14 janvier 2009 sur l'évaluation des congés thématiques

<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67110643>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

Congé de maternité

Proposition de loi du 17 juillet 2009 modifiant la législation en ce qui concerne la possibilité de prendre un congé de maternité de manière flexible en cas d'incapacité de travail

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/2124/52K2124001.pdf>

Proposition de loi du 16 décembre 2008 modifiant l'article 39 de la loi du 16 mars 1971 sur le travail, en ce qui concerne le repos de maternité obligatoire

<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67110586>

Proposition de loi du 19 mars 2008 modifiant l'article 39 de la loi du 16 mars 1971 sur le travail et l'article 114 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, en vue de prolonger le congé de maternité

<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67109710>

Proposition de loi du 7 mars 2008 modifiant la loi du 16 mars 1971 sur le travail en vue d'améliorer la protection de la maternité

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/0950/52K0950001.pdf>

Proposition de loi du 7 mars 2008 modifiant la loi du 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités en vue d'améliorer la protection de la maternité

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/0949/52K0949001.pdf>

Proposition de loi du 4 mars 2008 modifiant la loi du 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités en vue de permettre l'exercice de certaines activités durant le congé de maternité

<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67109623>

Proposition de loi du 20 décembre 2007 modifiant la loi du 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités en vue de permettre l'exercice de certaines activités durant le congé de maternité

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/0631/52K0631001.pdf>

Proposition de loi du 19 décembre 2007 allongeant le congé de maternité

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/0599/52K0599001.pdf>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

Proposition de loi du 6 novembre 2007 modifiant la loi du 16 mars 1971 sur le travail et la loi du 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités afin d'améliorer le congé de maternité des femmes accouchant de deux ou plusieurs enfants prématurés

<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67109240>

Proposition de loi du 9 octobre 2007 modifiant l'article 115 de la loi du 14 juillet 1994 relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités en vue de permettre l'exercice de certaines activités durant le congé de maternité

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/0184/52K0184001.pdf>

Proposition de loi du 23 août 2007 modifiant l'article 39 de la loi du 16 mars 1971 sur le travail

<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67109013>

Congé de paternité

Proposition de loi du 19 décembre 2008 visant à allonger et à flexibiliser le congé de paternité

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/1697/52K1697001.pdf>

Proposition de loi du 26 novembre 2008 modifiant la législation en vue de déssexualiser le congé de paternité

<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67110469>

Proposition de loi du 5 novembre 2008 modifiant l'article 30 de la loi du 3 juillet 1978 visant à supprimer la discrimination existant pour les couples homosexuels concernant le droit au congé lors de la naissance d'un enfant

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/1542/52K1542001.pdf>

Proposition de loi du 4 novembre 2008 modifiant la législation en vue de déssexualiser le congé de paternité

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/1533/52K1533001.pdf>

Proposition de loi du 24 octobre 2008 modifiant la législation relative au congé de paternité en ce qui concerne le rallongement de ce congé et la protection contre le licenciement

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/1518/52K1518001.pdf>

Proposition de loi du 17 juillet 2008 modifiant la législation relative au contrat de travail en ce qui concerne le congé de paternité pour les coparents

<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67110194>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

Proposition de loi du 2 juillet 2008 modifiant la législation relative au contrat de travail en ce qui concerne le congé de paternité pour les coparents
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/1306/52K1306001.pdf>

Proposition de loi du 22 mai 2008 modifiant la législation en matière de congé de paternité, en ce qui concerne la durée du congé
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/1183/52K1183001.pdf>

Proposition de loi du 19 mars 2008 visant à protéger légalement et à étendre le congé de paternité
<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67109711>

Proposition de loi du 22 novembre 2007 modifiant la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail et la loi du 1er avril 1936 sur les contrats d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure en vue d'ouvrir le congé de paternité aux gays, aux lesbiennes et aux bisexuels
<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67109598>

Proposition de loi du 10 octobre 2007 modifiant la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, afin d'octroyer aux travailleuses le droit à un congé à l'occasion de la naissance de l'enfant d'une femme avec laquelle elles sont mariées ou cohabitent
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/0187/52K0187001.pdf>

Proposition de loi du 29 septembre 2007 étendant le droit au congé de paternité en cas de naissance prématurée
<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67109069>

Proposition de loi du 12 juillet 2007 modifiant l'article 30 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, en ce qui concerne le congé de paternité et le congé d'adoption
<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67108877>

Congé parental

Proposition de loi du 13 novembre 2008 modifiant, en ce qui concerne les parents isolés, la réglementation relative au congé parental
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/1580/52K1580001.pdf>

Proposition de loi du 24 juillet 2008 visant à supprimer les limites relatives à l'âge de l'enfant handicapé en matière de congé parental
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/1400/52K1400001.pdf>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

Proposition de loi du 9 mai 2008 modifiant, en ce qui concerne les modalités du congé, l'arrêté royal du 29 octobre 1997 relatif à l'introduction d'un droit au congé parental dans le cadre d'une interruption de la carrière professionnelle
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/1157/52K1157001.pdf>

Proposition de loi du 19 mars 2008 modifiant la réglementation relative au droit au congé parental, au congé pour soins palliatifs et au congé d'assistance
<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67109708>

Proposition de loi du 16 janvier 2008 modifiant l'arrêté royal relatif à l'introduction d'un droit au congé parental dans le cadre d'une interruption de la carrière professionnelle
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/0692/52K0692001.pdf>

Proposition de loi du 28 novembre 2007 étendant le droit au congé parental
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/0464/52K0464001.pdf>

Proposition de loi du 27 novembre 2007 modifiant la réglementation relative au droit au congé parental, au congé pour soins palliatifs et au congé d'assistance
<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/52/0441/52K0441001.pdf>

Proposition de loi du 11 octobre 2007 visant à supprimer les limites relatives à l'âge de l'enfant handicapé en matière de congé parental
<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67109119>

Proposition de loi du 29 septembre 2007 étendant le droit au congé parental pour les parents isolés
<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67109072>

Proposition de loi du 29 septembre 2007 étendant le droit au congé parental
<http://www.senate.be/www/webdriver?MItabObj=pdf&MIcolObj=pdf&MInamObj=pdfid&MItypeObj=application/pdf&MIvalObj=67109079>

Commentaires

Généralités

<http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/showcontent.aspx?id=5570>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

Congé de maternité

<http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=546>

[http://www.belgium.be/fr/emploi/gestion de carriere/conges et interruptions d e carriere/conge de maternite/index.jsp](http://www.belgium.be/fr/emploi/gestion_de_carriere/conges_et_interruptions_d_e_carriere/conge_de_maternite/index.jsp)

[https://www.socialsecurity.be/CMS/fr/citizen/displayThema/private life/PRITH 1 /PRITH 1 1-1/PRITH 1 1 1/PRITH 1 1 1.xml](https://www.socialsecurity.be/CMS/fr/citizen/displayThema/private_life/PRITH_1/PRITH_1_1-1/PRITH_1_1_1/PRITH_1_1_1.xml)

http://www.inami.fgov.be/citizen/fr/allowances/PRITH_1.htm

Congé de paternité

<http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=554>

[http://www.belgium.be/fr/emploi/gestion de carriere/conges et interruptions d e carriere/conge de paternite/index.jsp](http://www.belgium.be/fr/emploi/gestion_de_carriere/conges_et_interruptions_d_e_carriere/conge_de_paternite/index.jsp)

[https://www.socialsecurity.be/CMS/fr/citizen/displayThema/private life/PRITH 1 /PRITH 1 2.xml](https://www.socialsecurity.be/CMS/fr/citizen/displayThema/private_life/PRITH_1/PRITH_1_2.xml)

http://www.inami.fgov.be/citizen/fr/allowances/PRITH_1_2.htm

Congé parental

<http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=547>

[http://www.belgium.be/fr/emploi/gestion de carriere/conges et interruptions d e carriere/credit temps et interruption de carriere/conge parental/](http://www.belgium.be/fr/emploi/gestion_de_carriere/conges_et_interruptions_d_e_carriere/credit_temps_et_interruption_de_carriere/conge_parental/)

[http://www.onem.be/Frames/frameset.aspx?Path=D opdracht LBO/Regl/Werkn emers/&Items=1/1/2&Language=FR](http://www.onem.be/Frames/frameset.aspx?Path=D_opdracht_LBO/Regl/Werknemers/&Items=1/1/2&Language=FR)

Documents et rapports

Rapport n°76 du Conseil national du travail du 15 décembre 2009 relatif à l'évaluation générale des systèmes de congés existants

<http://www.cnt-nar.be/Rapport%20FR/Rapport%2076%20FR.pdf>

<http://www.cnt-nar.be/Rapport%20FR/Rapport%2076%20FR%20annexes.pdf>

Parental leave in Belgium. Working paper DULBEA (2008)

http://www.ulb.ac.be/soco/pepsi/WP-DULBEA-8_24.pdf

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

FRANCE

Législation

Congé de maternité

Code du travail, art. L1225-17 à L1225-28

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=6B3F330D7350CDCDDA5D6F94BE6364C5.tpdjo14v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006195592&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20100125

Congé de paternité

Code du travail, art. L1225-35 et L. 1225-36

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=6B3F330D7350CDCDDA5D6F94BE6364C5.tpdjo14v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006189423&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20100125

Congé parental

Code du travail, art. L1225-47 à L1225-60

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A23E4718DBFF7673FEFA1BF29AA46C38.tpdjo15v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006195596&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20100126

Indemnités

Code de la sécurité sociale, art. L331-1 et L331-3 à L331-7

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=0C098E0334932E089444F0BF53FBE078.tpdjo11v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006173032&cidTexte=LEGITEXT000006073189&dateTexte=20100126
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=0C098E0334932E089444F0BF53FBE078.tpdjo11v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006172598&cidTexte=LEGITEXT000006073189&dateTexte=20100126#

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

Documents parlementaires

Rapport d'information

Rapport d'information déposé par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales en conclusion des travaux d'une mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale sur la prestation d'accueil du jeune enfant (8 juillet 2009)

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i1801.pdf>

Proposition de loi

Proposition de loi relative à la modernisation du congé de maternité en faveur de la protection de la santé des femmes et de l'égalité salariale et sur les conditions d'exercice de la parentalité (17 février 2009)

<http://www.assembleenationale.fr/13/pdf/propositions/pion1468.pdf>

Études

Haut Conseil de la Famille, *Avis sur le complément de libre choix d'activité et l'accueil des jeunes enfants*, 11 février 2010

<http://www.hcf-famille.fr//IMG/pdf/Avis du HCF sur le CLCA et l'accueil des jeunes enfants.pdf>

Haut Conseil de la Famille, *Problématiques et voies de réformes du complément de libre choix d'activité*, 11 février 2010

<http://www.hcf-famille.fr//IMG/pdf/note voies de reforme CLCA version 11 fevrier.pdf>

Haut Conseil de la Famille, *Les aides apportées aux familles qui ont un enfant de moins de trois ans*, 2 décembre 2009

<http://www.hcf-famille.fr/IMG/pdf/HCF note jeunes enfants V du 03122009.pdf>

Liens utiles

Congé de maternité

Le congé de maternité dans le secteur privé

<http://vosdroits.service-public.fr/F2265.xhtml>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

Les indemnités des salariées en congé de maternité

<http://vosdroits.service-public.fr/F207.xhtml>

Congé de paternité

Le congé de paternité dans le secteur privé

<http://vosdroits.service-public.fr/F2266.xhtml>

<http://vosdroits.service-public.fr/F3156.xhtml>

Les indemnités des salariés en congé de paternité

<http://vosdroits.service-public.fr/F242.xhtml>

Congé parental d'éducation

<http://vosdroits.service-public.fr/F2280.xhtml>

<http://vosdroits.service-public.fr/F2332.xhtml>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

PAYS-BAS

Législation

Wet arbeid en zorg

<http://wetten.overheid.nl/BWBR0013008/>

Documents parlementaires

Arbeid en zorg. Doc. Tweede Kamer 26447, n° 45, n°44, n° 42

<http://www.tweedekamer.nl>

Memo : informatie over gebruik en betekenis van verlofregelingen

http://docs.minszw.nl/pdf/35/2009/35_2009_3_12855.pdf

Gebruik en betekenis van verlofregelingen. Eindrapport uitgebracht in opdracht van het ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid. 17 juli 2008

http://docs.minszw.nl/pdf/129/2008/129_2008_3_12487.pdf

Voorstel van wet van de leden Halsema en Van Gent tot wijziging van de Wet arbeid en zorg.

Doc. Tweede Kamer 31071

<http://www.tweedekamer.nl>

Documentation

Zwangerschaps- en bevallingsverlof

http://home.szw.nl/index.cfm?rubriek_id=391817&menu_item_id=13736&hoofdmenu_item_id=13825&rubriek_item=391909&set_id=2519

Kraamverlof

http://home.szw.nl/index.cfm?rubriek_id=391817&menu_item_id=13736&hoofdmenu_item_id=13825&rubriek_item=391909&set_id=2520

Ouderschapsverlof

http://home.szw.nl/index.cfm?rubriek_id=391817&menu_item_id=13736&hoofdmenu_item_id=13825&rubriek_item=391909&set_id=2517

Levensloopregeling

http://home.szw.nl/index.cfm?rubriek_id=391817&menu_item_id=13736&hoofdmenu_item_id=13825&rubriek_item=391909&set_id=2126

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

Les congés liés à la naissance d'un enfant. Octobre 2009

<http://www.senat.fr/lc/lc200/lc200.html>

Minder vrouwen aan de top door gezinsvriendelijk beleid. Me Judice, jaargang 2 , 19 oktober 2009

<http://www.mejudice.nl/artikel/290/minder-vrouwen-aan-de-top-door-gezinsvriendelijk-beleid>

Liens

Verlof. Informatie over verlofregelingen voor werknemers.

Ministerie SZW, januari 2009.

<http://www.postbus51.nl/nl/home/publicaties/werk-en-loopbaan/verlofregelingen/algemene-informatie-verlofregelingen/verlof.html>

Emancipatiemonitor 2008

<http://www.cbs.nl/nl-NL/menu/themas/dossiers/vrouwen-en-mannen/publicaties/publicaties/archief/2009/emancipatie-2008-pub1.htm>

Ouderschapsverlof : gebruik en duur

<http://statline.cbs.nl/StatWeb/publication/?DM=SLNL&PA=72022NED&D1=0-4&D2=a&D3=a&VW=T>

Streven naar het Scandinavische model? Effecten van ouderschapsverlof op de arbeidsmarktpositie van vrouwen. M. Versantvoort, 2008

<http://media.leidenuniv.nl/legacy/mv-2008-04.pdf>

Werkende gezinnen

<http://www.jeugdengезin.nl/onderwerpen/werkende-gezinnen/default.asp>

<http://www.jeugdengезin.nl/dossiers/werkende-gezinnen/werkende-gezinnen/verlofregelingen/>

Nota gezinsbeleid 2008 : de kracht van het gezin

<http://www.jeugdengезin.nl/notas/2008/nota-gezinsbeleid-2008.asp>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

ALLEMAGNE

Législation

Gesetz zum Schutz der erwerbstätigen Mutter

<http://www.gesetze-im-internet.de/muschg/index.html>

Gesetz zum Elterngeld und zur Elternzeit

<http://www.gesetze-im-internet.de/beeg/index.html>

Documents parlementaires

Gesetzesantrag der Länder Bayern, Saarland : Entwurf eines Gesetzes zur Vereinfachung des Elterngeldvollzugs. BR Drucksache 884/09

<http://dipbt.bundestag.de/dip21/brd/2009/0884-09.pdf>

<http://dipbt.bundestag.de/dip21/brd/2008/0225-08.pdf>

Unterrichtung durch die Bundesregierung: Bericht über die Auswirkungen des Bundeselterngeld- und Elternzeitgesetzes sowie über die gegebenenfalls notwendige Weiterentwicklung. BT Drucksache 16/10770

<http://dipbt.bundestag.de/dip21/btd/16/107/1610770.pdf>

Commentaires

Les congés liés à la naissance d'un enfant. Octobre 2009

<http://www.senat.fr/lc/lc200/lc200.pdf>

Now daddy's changing diapers and mommy's making her career : evaluating a generous parental leave regulation using a natural experiment. October 2009

<http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/dp4500.pdf>

Das Mutterschaftsgeld

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/gleichstellung,did=33804.html>

Das Elterngeld

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/Service/rechner,did=76746.html>

Anspruchsvoraussetzungen und Höhe der Leistung

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/familie,did=116804.html>

Bibliothèque du Parlement fédéral

Congé de maternité, congé de paternité et congé parental

dossier n° 120 – 22.02.2010

Ziele des Elterngeldes und soziale Gerechtigkeit

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/familie,did=118202.html>

Die Elternzeit

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/Service/rechner,did=16318.html>

Liens

Mutterschutz und Mutterschaftsgeld

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/Service/themen-lotse,thema=thema-mutterschutz-mutterschaftsgeld.html>

Elterngeld und Elternzeit

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/Service/Publikationen/publikationen,did=89272.html>

Evaluationsbericht Bundeselterngeld- und Elternzeitgesetz 2009

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/Service/Publikationen/publikationen,did=129496.html>

Evaluation des Gesetzes zum Elterngeld und zur Elternzeit. Endbericht 2008

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/Service/Publikationen/publikationen,did=113998.html>

Die Elternzeit

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/Service/themen-lotse,thema=thema-erziehungsgeld-elternzeit.html>

Das Elterngeld

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/Service/themen-lotse,thema=thema-elterngeld.html>

Familienwegweiser: Familie und Beruf

<http://www.familienwegweiser.de/wegweiser/stichwortverzeichnis,did=93330.html>

Elterngeld bei jungen Vätern immer beliebter

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/familie,did=132962.html>

Les réformes de la politique familiale en Allemagne : l'enjeu démographique
Octobre 2009

<http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=5685>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

Female labor supply and parental leave benefits : the causal effects of paying higher transfers for a shorter period of time. January 2009

<http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/dp3982.pdf>

Das Gesetz zum Elterngeld und zur Elternzeit im internationalen, insbesondere europäischen Vergleich (2008)

<http://www.bmfsfj.de/BMFSFJ/Service/Publikationen/publikationen,did=114020.html>

Parental leave benefit reform in Germany: costs and labour market outcomes of moving towards the Scandinavian model . October 2006

http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/The_Parental_Leave_Benefit_Reform_in_Germany.pdf

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

ROYAUME-UNI

Législation

The Maternity and Parental Leave etc. and the Paternity and Adoption Leave (Amendment) Regulations 2008

http://www.opsi.gov.uk/si/si2008/uksi_20081966_en_1

Work and Families Act 2006

http://www.opsi.gov.uk/acts/acts2006/pdf/ukpga_20060018_en.pdf

The Paternity and Adoption Leave Regulations 2002

<http://www.opsi.gov.uk/si/si2002/20022788.htm>

The Maternity and Parental Leave etc. Regulations 1999

<http://www.opsi.gov.uk/SI/si1999/19993312.htm>

Employment Rights Act 1996

http://www.opsi.gov.uk/acts/acts1996/ukpga_19960018_en_1

Documentation

MOSS, P., O'BRIEN, M., 'Employment relations research series n° 100: United Kingdom', International review of leave policies and related research, BERR, London, 2008

<http://www.berr.gov.uk/files/file47247.pdf>

FONG, B., HAYWARD, B., THORNTON, A., 'The third work-life balance employer survey: main findings', BERR, London, 2007

<http://www.berr.gov.uk/files/file42645.pdf>

Liens

'Work and families: Tailored interactive guidance on employment rights', Directgov, London, 2010

<http://www.direct.gov.uk/en/Parents/Moneyandworkentitlements/WorkAndFamilies/index.htm>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

'Employment in England: parental rights at work', Citizens Advice Bureau, London, 2010

http://www.adviceguide.org.uk/index/your_money/employment/parental_rights_at_work.htm#Paternityleave

'Council of Europe Family policy database', Council of Europe, Strasbourg, 2009

http://www.coe.int/t/dg3/familypolicy/database/default_en.asp

'Key characteristics of parental leave systems', OECD, Paris, 2009

<http://www.oecd.org/dataoecd/45/26/37864482.pdf>

'Use of childbirth-related leave by mothers and fathers', OECD, Paris, 2009

<http://www.oecd.org/dataoecd/53/57/41927348.pdf>

'Additional leave entitlements for working parents', OECD, Paris, 2009

<http://www.oecd.org/dataoecd/53/58/41927359.pdf>

'Pregnancy and work: what you need to know as an employee', BERR, London, 2009

<http://www.berr.gov.uk/files/file34285.pdf>

'Social protection social inclusion', European Commission, Brussels, 2009

http://ec.europa.eu/employment_social/missoc/db/public/compareTables.do

'Employment Law: Additional Paternity Leave & Pay On Its Way', Findlaw, 2009

<http://blogs.findlaw.com/solicitor/2009/09/employment-law-additional-paternity-leave-pay-on-its-way.html>

'Pregnancy', Working families, London, 2009

<http://www.workingfamilies.org.uk/images/Factsheets/factsheets%20091020/Pregnancy091020.pdf>

'Maternity leave and pay', Working families, London, 2009

http://www.workingfamilies.org.uk/images/Factsheets/factsheets%20091020/maternity_leave091020.pdf

'Fathers', Working families, London, 2009

<http://www.workingfamilies.org.uk/images/Factsheets/factsheets%20091020/fathers091020.pdf>

'After family leave', Working families, London, 2009

http://www.workingfamilies.org.uk/images/Factsheets/factsheets%20091020/after_maternity_leave091020.pdf

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

KALENKOSKI, C., RIBAR, D., STRATTON, L., 'The Influence of Wages on Parents' Allocations of Time to Child Care and Market Work in the United Kingdom', Institute for the study of labor, Bonn, 2006

http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=947456

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

DANEMARK

Documentation

ROSTGAARD, T., 'Employment relations research series n° 100: Denmark', International review of leave policies and related research, BERR, London, 2008
<http://www.berr.gov.uk/files/file47247.pdf>

Liens

'Council of Europe family policy database', Council of Europe, Strasbourg, 2009
http://www.coe.int/t/dg3/familypolicy/Source/3_3_1%20Maternity%20leave.pdf

'Key characteristics of parental leave systems', OECD, Paris, 2009
<http://www.oecd.org/dataoecd/45/26/37864482.pdf>

'Use of childbirth-related leave by mothers and fathers', OECD, Paris, 2009
<http://www.oecd.org/dataoecd/53/57/41927348.pdf>

'Additional leave entitlements for working parents', OECD, Paris, 2009
<http://www.oecd.org/dataoecd/53/58/41927359.pdf>

'Social protection social inclusion', European Commission, Brussels, 2009
http://ec.europa.eu/employment_social/missoc/db/public/compareTables.do

HAATAJA, A., 'Fathers' use of paternity and parental leave in the Nordic countries',
The Social Insurance Institution, Helsinki, 2009
http://helda.helsinki.fi/bitstream/handle/10250/8370/FathersLeaves_Nordic.pdf?sequence=1

NIELSEN, S., 'Causes and Consequences of a Father's Child Leave: Evidence from a Reform of Leave Schemes', Institute for the study of labor, Bonn, 2009
http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1434581

'Parental leave and child-care leave', The official website of Denmark, 2008
<http://www.denmark.dk/en/menu/About-Denmark/Government-politics/Politics/Social-Health-Policy/Parental-Leave-Childcare-Leave/>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

RASMUSSEN, A., 'The Long-Term Effect on Children of Increasing the Length of Parents' Birth-Related Leave', Aarhus School of business, Aarhus, 2007
http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1027866

'Report on pregnancy, maternity, parental and paternity rights', Commission's network of legal experts in the fields of employment, social affairs and equality between men and women, Brussels, 2007
<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=1778&langId=en>

'Status report on the work-life balance in Denmark', KVINFO, Copenhagen, 2007
<http://www.kvinfo.dk/side/674/article/67/>

DATTA GUPTA, N., SMITH, N., VERNER, M., 'Child care and parental leave in the Nordic countries: a model to aspire to?', Social science research network, Aarhus, 2006
http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=890298

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

SUEDE

Documentation

CHRONHOLM, L., HAAS, L., HWANG, P., 'Employment relations research series n° 100: Sweden', International review of leave policies and related research, BERR, London, 2008

<http://www.berr.gov.uk/files/file47247.pdf>

HAAS, L., HWANG, P., 'Making fatherhood visible at work : trends in corporate support for fathers taking parental leave in Sweden', International review of leave policies and related research, BERR, London, 2008

<http://www.berr.gov.uk/files/file47247.pdf>

Liens

'Swedish dads steer clear of paternity leave', The Local, Stockholm, 2010

<http://www.thelocal.se/10420/20080312>

'Maternity leave', Eurofound, Dublin, 2009

<http://www.eurofound.europa.eu/emire/SWEDEN/ANCHOR-MAMMALEDIGHET-SE.htm>

'Council of Europe family policy database', Council of Europe, Strasbourg, 2009

http://www.coe.int/t/dg3/familypolicy/database/default_en.asp

'Social protection social inclusion', European Commission, Brussels, 2009

http://ec.europa.eu/employment_social/missoc/db/public/compareTables.do

HAATAJA, A., 'Fathers' use of paternity and parental leave in the Nordic countries,

The Social Insurance Institution', Helsinki, 2009

http://helda.helsinki.fi/bitstream/handle/10250/8370/FathersLeaves_Nordic.pdf?sequence=1

'Key characteristics of parental leave systems', OECD, Paris, 2009

<http://www.oecd.org/dataoecd/45/26/37864482.pdf>

'Use of childbirth-related leave by mothers and fathers', OECD, Paris, 2009

<http://www.oecd.org/dataoecd/53/57/41927348.pdf>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

'Additional leave entitlements for working parents', OECD, Paris, 2009
<http://www.oecd.org/dataoecd/53/58/41927359.pdf>

ERIKSSON, R., NERMO, M., 'Care for sick children as a proxy for gender equality in the family', Swedish Institute for social research, Stockholm, 2008
<http://www.sofi.su.se/content/1/c6/03/09/74/WP08no1.pdf>

'Sahlin pushes for more paternity leave', The Local, Stockholm, 2008
<http://www.thelocal.se/10414/20080311/>

'Report on pregnancy, maternity, parental and paternity rights', Commission's network of legal experts in the fields of employment, social affairs and equality between men and women, Brussels, 2007
<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=1778&langId=en>

DATTA GUPTA, N., SMITH, N., VERNER, M., 'Child care and parental leave in the Nordic countries: a model to aspire to?', Social science research network, Aarhus, 2006
http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=890298

HOEM, J., 'Why does Sweden have such high fertility?', Max Planck Institute for Demographic Research, Rostock, 2005
<http://www.demogr.mpg.de/Papers/Working/wp-2005-009.pdf>

DUVANDER, A., FERRARINI, T., THALBERG, S., 'Swedish parental leave and gender equality', Institute for future studies, Stockholm, 2005
[http://www.framtidsstudier.se/filebank/files/20051201\\$134956\\$fil\\$U8YIJLRaC7u4FV7gUmy.pdf](http://www.framtidsstudier.se/filebank/files/20051201$134956$fil$U8YIJLRaC7u4FV7gUmy.pdf)

EKBERG, J., ERIKSSON, R., FRIEBEL, G., 'Parental leave, a policy evaluation of the Swedish "daddy-month" reform, Institute for the study of labor, Bonn, 2005
<http://ftp.iza.org/dp1617.pdf>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

FINLANDE

Documentation

'Maternity allowance', Kela, Helsinki, 2009

<http://www.kela.fi/in/internet/english.nsf/NET/081101125811EH?OpenDocument>

'Paternity allowance during the paternity leave', Kela, Helsinki, 2008

<http://www.kela.fi/in/internet/english.nsf/NET/180708132828HS?OpenDocument>

'Parental allowance for the mother or the father', Kela, Helsinki, 2008

<http://www.kela.fi/in/internet/english.nsf/NET/180708132935HS?OpenDocument>

'Daddy month', Kela, Helsinki, 2008

<http://www.kela.fi/in/internet/english.nsf/NET/210708145722HS?OpenDocument>

Minna Salmi, Johanna Lammi-Taskula and Pentti Takala, 'Employment relations research series n° 100: Finland', International review of leave policies and related research, BERR, London, 2008

<http://www.berr.gov.uk/files/file47247.pdf>

LAMMI-TASKULA, J., 'Parental leave for fathers? Gendered conceptions and practices in families with young children in Finland', Stakes, Vaajakoski, 2007

<http://acta.uta.fi/pdf/978-951-44-7122-3.pdf>

Liens

'Key characteristics of parental leave systems', OECD, Paris, 2009

<http://www.oecd.org/dataoecd/45/26/37864482.pdf>

'Council of Europe family policy database', Council of Europe, Strasbourg, 2009

http://www.coe.int/t/dg3/familypolicy/Source/3_3_1%20Maternity%20leave.pdf

'Use of childbirth-related leave by mothers and fathers', OECD, Paris, 2009

<http://www.oecd.org/dataoecd/53/57/41927348.pdf>

'Additional leave entitlements for working parents', OECD, Paris, 2009

<http://www.oecd.org/dataoecd/53/58/41927359.pdf>

'Social protection social inclusion', European Commission, Brussels, 2009

http://ec.europa.eu/employment_social/missoc/db/public/compareTables.do

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

HAATAJA, A., 'Fathers' use of paternity and parental leave in the Nordic countries',

The Social Insurance Institution, Helsinki, 2009

http://helda.helsinki.fi/bitstream/handle/10250/8370/FathersLeaves_Nordic.pdf?sequence=1

'Finland proposes non-transferable parental leave', Icenews, 2008

<http://www.icenews.is/index.php/2008/03/16/finland-proposes-non-transferable-parental-leave/>

'Family leaves – a matter for both parents', Ministry of Labour, Helsinki, 2007

http://www.mol.fi/mol/en/99_pdf/en/92_brochures/family_leaves_2006.pdf

'Report on pregnancy, maternity, parental and paternity rights', Commission's network of legal experts in the fields of employment, social affairs and equality between men and women, Brussels, 2007

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=1778&langId=en>

DATTA GUPTA, N., SMITH, N., VERNER, M., 'Child care and parental leave in the Nordic countries: a model to aspire to?', Social science research network, Aarhus, 2006

http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=890298

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

DROIT COMPARE

Sénat français. Les congés liés à la naissance d'un enfant (2009)

<http://www.senat.fr/noticerap/2009/lc200-notice.html>

Commission européenne. Egalité des genres (2009)

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=641&langId=fr&moreDocuments=yes>

Council of Europe. Family policy database (2009)

http://www.coe.int/t/dg3/familypolicy/database/default_en.asp

OECD family database (2009)

http://www.oecd.org/document/4/0,3343,en_2649_34819_37836996_1_1_1_1,00.html

La base de données de l'OCDE sur la famille

http://www.oecd.org/document/4/0,3343,fr_2649_34819_40543545_1_1_1_1,00.html

<http://www.oecd.org/dataoecd/43/15/41166325.pdf>

Center for economic and policy research. Parental leave policies in 21 countries. Assessing generosity and gender equality (june 2009)

http://www.cepr.net/documents/publications/parental_2008_09.pdf

Center for economic and policy research. A detailed look at parental leave policies in 21 OECD countries (2008)

<http://www.lisproject.org/publications/parentwork/parentleavedetails.pdf>

International review of leave policies and related research (2008)

<http://www.berr.gov.uk/files/file47247.pdf>

Legal approaches to some aspects of the reconciliation of work, private and family life in thirty European countries (European network of legal experts in the field of gender equality) (2008)

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=1774&langId=en>

Report in pregnancy, maternity, parental and paternity rights (Commission's network of legal experts in the fields of employment, social affairs and equality between men and women) (2007)

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=1778&langId=en>

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Union européenne

BLANPAIN, Roger, *Europees arbeidsrecht*, Die Keure, Brugge, 2009, p. 369-374, p. 418-424

VELDMAN, A.G., "Europees recht. Uitbreiding ouderschapsverlof", *Tijdschrift Recht en Arbeid*, 2009, afl. 11, p. 26-28

Belgique

Congé de maternité

VAN EECKHOUTTE, Willy, *Sociaal Compendium Arbeidsrecht 2009-2010*, Kluwer, Mechelen, 2009, p. 1156-1166

VAN EECKHOUTTE, Willy, *Sociaal Compendium Sociale Zekerheidsrecht 2009-2010*, Kluwer, Mechelen, 2009, p. 1097-1105

VERBRUGGE, Francis, "Le congé de maternité. Nouveautés et situations particulières", *Orientations*, 2009, n° 4, p. 9-17

LAFFINEUR, Constant, RUCHAT, Emmanuel, "La maternité", *Orientations*, 2008, n° 8, p. 16-25

Congé de paternité

VAN EECKHOUTTE, Willy, *Sociaal Compendium Arbeidsrecht 2009-2010*, Kluwer, Mechelen, 2009, p. 1700

VAN EECKHOUTTE, Willy, *Sociaal Compendium Sociale Zekerheidsrecht 2009-2010*, Kluwer, Mechelen, 2009, p. 1107-1111

Congé parental

VAN EECKHOUTTE, Willy, *Sociaal Compendium Arbeidsrecht 2009-2010*, Kluwer, Mechelen, 2009, p. 1832-1842

Bibliothèque du Parlement fédéral
Congé de maternité, congé de paternité
et congé parental
dossier n° 120 – 22.02.2010

VANDERSCHAEGHE, Ann, "Ouderschapsverlof opnemen : 2 mogelijke manieren, 2 diverse situaties", *ADVO*, afl. 126, *Sociaal recht*, nr. 21, Kluwer, Mechelen, mei 2008, p. 1-29

France

PELISSIER, Jean, SUPIOT, Alain, JEAMMAUD, Antoine, *Droit du travail*, 24^e édition, Dalloz, Paris, 2008, p. 499-512, p. 926-928

DUPEYROUX, Jean-Jacques, *Droit de la sécurité sociale*, 16^e édition, Dalloz, Paris, 2008, p. 553-558

Pays-bas

HOUWERZIJL, M.S., "Verlof voor vaders : waarom en wanneer ?", *SMA*, 2008, n° 10, p. 387-389

KOOPMANS, I., PLANTENGA, J., "Modernisering van de sociale zekerheid : ouderschapsverlof tussen efficiëntie en rechtvaardigheid", *SMA*, 2008, n° 7/8, p. 293-301

HALMAN, M.T., "Ouderschapsverlof : waardevol recht of fopspeen ? Ouderschapsverlof in arbeidsrechtelijk en socialezekerheidsrechtelijk perspectief", *SMA*, 2008, n° 5, p. 241-247

Suède

CHRONHOLM, Anders, "Fathers' Experience of Shared Parental Leave in Sweden", *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2007, n° 2, p. 9-25